

---

**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET  
AU STATIONNEMENT (1171)**

---

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe « H » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée l'ajout de l'alinéa e) à l'article 1 visant les règles de stationnement applicables sur le côté est de l'avenue Querbes et par la modification de la numérotation des alinéas f) et g) :
  - « e) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres au sud de l'avenue Bernard et un autre point situé à une distance de 30 mètres vers le sud : arrêt interdit de 8h à 17h du lundi au samedi. De plus, stationnement prohibé de 7h à 9h le mercredi, du 1er avril au 30 novembre ;
  - f) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 40 mètres au sud de l'avenue Van Horne et un autre un point situé à une distance de 31 mètres au sud de cette même avenue : stationnement prohibé en temps, du 30 novembre au 1er avril ;
  - g) sur la partie de cette avenue comprise entre un point situé à une distance de 31 mètres au sud de l'avenue Van Horne et cette dernière avenue : stationnement prohibé en tout temps. »
2. L'annexe « C » du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) est modifiée l'ajout remplacement de la ruelle suivante sous les avenues et ruelles à direction unique :

« la ruelle au sud de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Bloomfield avec circulation vers l'ouest à l'exception des camions de livraison »
3. Le présent règlement modifie le *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171) pour en faire partie intégrante;
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE XXX 2022.

---

Laurent Desbois  
Maire de l'arrondissement

---

Me Julie Desjardins  
Secrétaire d'arrondissement

---

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	4 avril 2022
Adoption du premier projet de règlement :	4 avril 2022
Adoption du règlement :	2 mai 2022
Publication :	XX mai 2022
Entrée en vigueur :	XX mai 2022

---